



CHARLEROI
PERMIS
D'ENVIRONNEMENT

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU
DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

PROJET DE CATÉGORIE C AU SENS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
(Nécessitant une décision de modification des conditions particulières d'exploitation.)

N° A65/2025/0002

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Art. 65, Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement
Art. D.29-7., Livre I^{er} du Code de l'Environnement : Dispositions communes et générales

Cet avis d'enquête publique annule et remplace le précédent avis d'enquête publique.

Concerne la demande de révision des conditions particulières d'exploitation :

Demandeur : SA TIMAC AGRO BELUX.

Objet : Délai d'un an pour la mise en conformité de l'établissement aux valeurs limites du niveau d'évaluation du bruit particulier de l'établissement reprises au tableau 2 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Délai d'un an supplémentaire après avoir satisfait aux valeurs du tableau 2, pour la mise en conformité de l'établissement aux valeurs limites du niveau d'évaluation du bruit particulier de l'établissement reprises au tableau 1 de l'arrêté précité.

Les plans de l'établissement et la liste des bâtiments, des installations et des dépôts peuvent être consultés au Service du Permis d'Environnement.

Lieu d'exploitation : Rue de la Jonction 4 à 6030 Marchienne-au-Pont.

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Date de fin de l'enquête
Le vendredi 10 octobre 2025	Le mercredi 15 octobre 2025	Le mercredi 29 octobre 2025

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

La demande peut être consultée au Service du Permis d'Environnement (adresse reprise ci-dessous), à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de fin de l'enquête :

1. **sur rendez-vous** du lundi au vendredi ;
2. **sur rendez-vous** à prendre au plus tard la veille jusque 15h30 les jeudis 16 octobre 2025 et 23 octobre 2025 de 17h00 à 20h00.

Tout intéressé peut envoyer ses observations écrites datées et signées, en indiquant ses nom et adresse ;

- par courrier électronique (permisenvironnement@charleroi.be) ;
- par courrier ordinaire (Collège communal – Service du Permis d'Environnement - Place Vauban 14-15 à 6000 Charleroi) ;
- ou les remettre contre récépissé, **sur rendez-vous** au Service du Permis d'Environnement,

et ce pendant la durée de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies **sur rendez-vous**.

Le dernier jour de l'enquête se tiendra à 10h00 au service du Permis d'environnement, une séance de clôture où seront entendues les personnes qui le désirent, **sur rendez-vous** à prendre au plus tard la veille jusque 15h30.

Des explications techniques sur le projet peuvent être obtenues auprès des personnes suivantes :

Demandeur : Monsieur Eddy MICHIELS (0473 92 16 98)

Fonctionnaire technique : Service Public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département des Permis et Autorisations - Direction de Charleroi, Rue de l'Écluse 22 à 6000 Charleroi (071 65 48 80).

Service du Permis d'Environnement : Maison Communale Annexe, Place Jules Destrée à 6060 Gilly (071 86 39 29).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

Le droit d'accès au dossier est ouvert à toute personne dans les limites prévues par le Livre I^{er} du Code de l'Environnement.

Charleroi, le 8 octobre 2025.

Le Directeur général,
Par délégation

(s)Frédéric FRAITURE
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation
En vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s)Tanguy LUAMBUA
9ème Échevin